

21 nov 2008 -12:21

Appartient à [Conseil des ministres du 21 novembre 2008](#)

Contingent de l'armée pour 2009

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2009

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2009

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2009.

Le contingent est limité à 39.075 militaires. Ce nombre exprime le maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2009. Il se subdivise comme suit :

- un maximum de 37.728 militaires du cadre actif et élèves comptés dans l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 647 militaires du cadre actif, comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 700 militaires rappelés.

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée soit fixé annuellement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense

Rue Lambermont 8

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 550 28 11

<http://www.mil.be>